

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 3 juillet 2007 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours de rédacteur territorial

NOR : IOCB0760402A

Par arrêté de la présidente du centre de gestion de la Sarthe en date du 3 juillet 2007, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe ouvre au titre de l'année 2008 un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial, dans la spécialité « administration générale ».

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le mercredi 19 mars 2008 au Mans, à Angers et à Château-Gontier.

Les concours sont ouverts pour 121 postes, répartis comme suit :

- 65 postes au titre du concours externe ;
- 48 postes au titre du concours interne ;
- 8 postes au titre du troisième concours.

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du centre de gestion de la Sarthe du mardi 25 septembre 2007 au mercredi 17 octobre 2007 inclus, selon les modalités suivantes :

- dans les locaux du centre de gestion ;
- sur demande écrite, accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 2,11 € et libellée aux nom et adresse du candidat ;
- en effectuant une préinscription sur le site internet du centre de gestion : www.cdg72.fr. Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le centre de gestion de la Sarthe, du dossier imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Les dossiers d'inscription devront être déposés ou postés au plus tard le jeudi 25 octobre 2007 :

- avant 17 heures, pour les dossiers déposés directement dans les locaux du centre de gestion de la Sarthe ;
- le cachet de la poste faisant foi pour les dossiers acheminés par voie postale, à l'adresse suivante : centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe, 3, rue Paul-Beldant, 72014 Le Mans Cedex 2.

Tout dossier retourné ou déposé hors délai sera refusé, de même que les dossiers insuffisamment affranchis.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe.